

1.

Debitrice: Müller et Partenaires Ingénieurs SA, p.a.

M. Alexander Max Müller, rue de la Gare 13, 2074 Marin-Epagnier
2.

Lieu et date de la mise aux enchères: 2001 Neuchâtel,

10.12.2002
3.

Heure/local: 08.00 Heure, Hôtel des Arts, rue Pourtalès 3
4.

Conditions de vente:

Autres indications: Dépôt des conditions de vente, de l'état des charges et du rapport de l'expert: 11 novembre 2002

Le dossier d'expertise, les conditions de vente et l'état des charges peuvent être consultés à l'office des poursuites du Littoral et du Val-de-Travers, Beaux-Arts 13 à Neuchâtel.

5.

Echéance pour la remise des créances: 31.10.2002

6.

Objets des enchères: Vente locaux industriels ou commerci-

aux en propriété par étage

Cadastre: Marin-Epagnier

Désignation de la parcelle:

Parcelle no 3198/K Plan folio 7, LES SORS, SUR LES PLANCHES, 72,8/1000 de part de copropriété sur l'im-

meuble No 3000 Avec droits spéciaux sur l'unité juridique comprenant:

Etage: 2ème: locaux industriels ou commerciaux sud

441m2 sis avenue des Champs-Montants 16A, 2074 Marin-Epagnier

Total surface 441 m2 ~

Estimations:

cadastrale 2001 CHF 774'000.00

de l'expert 2002 CHF 860'000.00

Désignation de la parcelle de base:

Parcelle no 3000 Plan folio 7, LES SORS, SUR LES PLANCHES, jardin (543m2), accès, place (2'920m2), bâti-

ment industriel, artisanal (1'810m2), partie entrepôt (BS 320m2), sis avenue des Champs-Montants 16A, 2074 Ma-

rin-Epagnier

Vente requise par le(s) créancier(s) gagiste(s) en 1er et

2ème rang.

7.

Remarques: Renseignements auprès des REALISATIONS

IMMOBILIERES, avenue Léopold-Robert 63 à La Chaux-de-Fonds, 032/919.61.09

Notre site internet www.ne.ch\viepratique\immobilier

Visite le mercredi 20 novembre 2002 à 15 h 30 à 16h 30 sur

rendez-vous avec la gérance Fiduciaire Daniel Jaggi SA,

Transactions immobilières, Promenade-Noire 5, 2001

Neuchâtel, 032.724.40.88.

Aucun droit de préemption (art. 712 c, CCS) n'est annoté au

Registre foncier, ni mentionné dans le règlement de copro-

priété.

Les enchérisseurs devront se munir d'une pièce d'état civil

(acte de naissance, livret de famille) ou d'un passeport, et

pour les sociétés, d'un extrait du Registre du commerce. Ils

sont rendus attentifs aux dispositions de la loi fédérale du

16 décembre 1983 (LFAIE). Des garanties de paiement se-

ront exigées avant le prononcé définitif de l'adjudication.

Office des Poursuites des Montagnes et du Val-de-Ruz

2300 La Chaux-de-Fonds

(00680806)